



## Remboursement de dettes malgré refus de l'héritage

Par **boubou**, le **06/10/2008** à **18:17**

Ma mère a acheté une guitare et me l'a offerte avant son décès. Lors de la succession, nous avons refusé l'héritage. Cependant, le magasin de musique ne cesse de m'appeler me disant que la guitare n'a pas été payée et qu'il faut que je la ramène ou que je la paye. Je leur ai dit que nous avons refusé la succession mais ils ne veulent rien entendre et menacent de passer mon dossier au service contentieux. Quels sont mes droits?

Par **Marion2**, le **06/10/2008** à **19:11**

Bonsoir,

Envoyez un courrier recommandé AR au magasin de musique en lui notifiant, que tous les héritiers avaient refusé la succession et de ce fait n'ont pas à régler les dettes de la personne décédée.

Indiquez bien aussi dans votre courrier que s'il continue à vous harceler, une plainte pour harcèlement sera déposée à son encontre.

Demandez au notaire une attestation de renonciation à l'héritage que vous joindrez à ce courrier.

Cordialement

Par **boubou**, le **08/10/2008** à **12:27**

merci pour votre réponse.

je viens d'avoir la comptable du magasin au téléphone et celle-ci m'a affirmé qu'ils disposent d'un droit de suite sur l'objet dont il est question et que cet objet au jour d'aujourd'hui leur appartient...

ils ont reçu mon courrier pourtant, mais je risque de me retrouver au service contentieux malgré ma lettre

Par **Marion2**, le **08/10/2008 à 12:39**

C'est votre mère qui a fait cette dette, pas vous ! et vous avez refusé l'héritage !  
Il y a des permanences juridiques gratuites, renseignez auprès de votre Mairie ou auprès du greffe du tribunal.  
Cordialement

Par **superve**, le **08/10/2008 à 13:09**

Bonjour Laure

C'est vrai que, dans le cas présent, la valeur de la guitare n'est pas très importante... quoi ?  
500 € ? 1000 € ? pas plus !!!

Si aujourd'hui j'apprends que j'ai un cancer, il me reste deux semaines à vivre, que j'achète une Ferrari pour ma femme, un bateau pour mon patron, un hélico pour un ami... Le tout avec un paiement en plusieurs fois...

Je viens à décéder sans avoir fini de payer ces cadeaux. Crois tu vraiment que les vendeurs vont laisser tomber au seul motif que la succession aura été refusée ???

Je pense que la comptable a raison et qu'elle dispose bien d'un droit de suite sur l'objet, jusqu'à son complet paiement !!!!

Par contre, Boubou, s'il veut garder sa guitare, pourra toujours demander un échéancier auprès du magasin, ils accepteront peut être.

Par **SAINT\_JUST**, le **08/10/2008 à 13:33**

Cher superviseur,

On est pas amis, mais je suis très intéressé par l'hélicoptère.

C'est vrai que la marchandise appartient au magasin tant qu'elle n'as pas été payée, mais il peut toujours dire qu'il n'as pas la guitare et qu'il ne sait pas ou elle se trouve, non ?

Cordial,

Sj

Par **superve**, le **08/10/2008** à **13:37**

et moi je n'ai pas prévu de mourir, tant pis pour l'hélico.

Je pense que Boubou a déjà admis être en possession de la guitare, d'une part, et qu'il préférera la rendre ou la payer plutôt que de se lancer dans une action dont l'issue est bien incertaine à mon sens.

De plus, si vous lisez son second post, boubou déclare leur avoir adressé un courrier. Cela suffirait donc à prouver qu'il est en possession de l'objet.

Bien cordialement.